

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2026

2026 - 49

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
26 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	24
Absents	5
Procurations	5
Pour	29
Votants	29

Objet

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié,
Le

Le Maire,

Le dix juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT-ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs – ARDERIU – GADAL – LABAT – BERGOUIGNIOU – TERKI – COURADETTE – ABDELAOUI – MAUTRAY – COSTES – AZAR – DALLA-BARBA – PONS – ESTEZET – VIEU – FOURCADE – ROUQUETTE – LUMEAU – REVOLLIÉ – SALABERT – VITAL – FALIERES – DURON – LATOUR – ESCANDE

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs ANDRAU, SANNI-RODRIGO, PRIEUR, BENSÂÏD, BLAIS.

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU a donné procuration à M. ARDERIU

Mme SANNI-RODRIGO a donné procuration à Mme LABAT

Mme PRIEUR a donné procuration à M. BERGOUIGNIOU

Mme BENSÂÏD donne procuration à M. ABDELAOUI

Mme BLAIS a donné procuration à M. GADAL

Secrétaire de séance :

M. Clément GADAL

En application de l'article L 2121-15 du CGCT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

M. le Maire expose :

Les créations et suppressions suivantes s'avèrent nécessaires pour les besoins de services et afin de faire correspondre les effectifs aux besoins, ces modifications seront portées au tableau des emplois et effectifs :

Nbre de poste	Créations postes	Suppressions postes	Date de prise d'effet	Temps de travail	Pôle
1	Adjoint admin ppl 2è cl	Adjoint administratif	01/09/2026	TC	ADMINISTRATIF
1	Adjoint admin ppl 1ère cl	Adjoint admin ppl 2è cl	01/09/2026	TC	ADMINISTRATIF
1	Agent maitrise principal	Agent maitrise	01/09/2026	TC	CTM
3	Adjoint technique		01/07/2026	TC	CTM
1	Adjoint technique	Adjoint d'animation	01/06/2026	TC	CTM

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

Nbre de poste	Créations postes	Suppressions postes	Date de prise d'effet	Temps de travail	Pôle
1	Adjoint animation ppl 2è cl	Adjoint animation	01/09/2026	TC	PETITE ENFANCE
3	Adjoint animation ppl 1ère cl	Adjoint animation ppl 2è cl	01/09/2026	TC	PETITE ENFANCE
1	Adjoint technique ppl 1ère cl	Adjoint technique ppl 2è cl	01/09/2026	TC	PETITE ENFANCE
2		Auxiliaire de puériculture 1ère classe	01/06/2026	TC	PETITE ENFANCE
2		Auxiliaire de puériculture 2ème classe	01/06/2026	TC	PETITE ENFANCE
1	Agent maitrise principal	Agent maitrise	01/09/2026	TC	SCOLAIRE
1	Adjoint technique ppl 1ère cl	Adjoint technique ppl 2è cl	01/09/2026	TC	SCOLAIRE
2	Adjoint technique ppl 2è cl	Adjoint technique	01/09/2026	TC	SCOLAIRE
1	Adjoint animation ppl 1ère cl	Adjoint animation ppl 2è cl	01/09/2026	TC	SCOLAIRE
1		Adjoint technique PPI 1ère classe	01/09/2026	TC	SCOLAIRE

**L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ENTENDU,
LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,**

AUTORISE les créations et suppressions de postes présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Secrétaire de séance,
Clément GADAL



Le Maire,
François ARDERIU



Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.